

➔ Objectif

Rappeler les grands principes du continuum éducatif de sécurité routière.

➔ Guide

Définitions :

APER : Attestation scolaire de **P**remière **E**ducation à la **R**oute (maternelle et primaire),

ASSR 1 : Attestation **S**colaire de **S**écurité **R**outière de premier niveau, en classe de cinquième,

ASSR 2 : Attestation **S**colaire de **S**écurité **R**outière de deuxième niveau, en classe de troisième,

BSR : **B**revet de **S**écurité **R**outière,

ASR : Attestation de **S**écurité **R**outière.

AAC : Apprentissage **A**nticipé à la **C**onduite (AAC) qui peut être pratiqué à partir de 15 ans,

CONDUITE SUPERVISEE qui peut être pratiqué à partir de 18 ans,

CONDUITE ENCADREE pour les élèves des établissements préparant aux métiers de la route (CAP et BAC pros).

"Ces trois formules permettent, après une formation initiale en école de conduite, d'acquérir une expérience au volant en toute confiance, sous le contrôle d'un accompagnateur, dans les conditions de circulation les plus variées possibles, avant le passage des épreuves pratiques et l'obtention du permis de conduire et de l'autonomie". Source : site de la Sécurité routière

➔ Pour aller plus loin

Voir diapos (et fiches) suivantes :

- « Niveau préscolaire et scolaire »,
- « Permis de conduire, la conduite accompagnée »,
- « La formation continue des usagers ».

➔ Bibliographie

Site de la **Sécurité routière** : <http://www.securite-routiere.gouv.fr/connaitre-les-regles/permis-de-conduire>